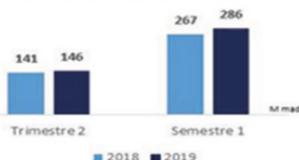


Le Conseil d'Administration de Fenie Brossette, réuni le 27 août 2019, a nommé Monsieur Abdelmounaim FAOUZI en qualité de Président Directeur Général de Fenie Brossette et a remercié Monsieur Abdelmjid TAZLAOUI qui a assuré l'intérim de la Présidence depuis le 28 janvier 2019 et lui a donné quitus de sa gestion.

Le Conseil d'Administration a également examiné l'activité de la société au terme du 1er semestre 2019 et arrêté les comptes y afférents. En effet, Fenie Brossette continue à consolider ses parts de marché au niveau de ses activités historiques, réalisant par conséquent un chiffre d'affaires de 286 MMAD au titre du semestre en hausse de 7,2% par rapport à la même période de 2018.

L'évolution du CA au cours du 2^{ème} trimestre est comme suit:



Néanmoins, la baisse des marges et le déstockage relatif aux produits des activités abandonnées ont impacté l'EBITDA qui s'établit à -3,8 MMAD contre 12,6 MMAD au 1^{er} semestre 2018.

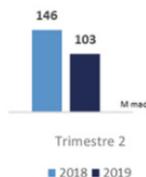
Le résultat non courant s'élève à -33,4 MMAD à fin juin intégrant une provision de 33,2 MMAD relative aux filiales africaines dont notamment 15 MMAD faisant suite au prononcé d'un arrêt de la cour d'appel du 12 juillet 2019 condamnant Fenie Brossette Côte d'Ivoire à verser la somme de près de 28 MMAD à la société COTRADIS sachant que l'exécution provisoire avait déjà été provisionnée à hauteur de 13 MMAD dans les comptes de 2017. Fenie Brossette ne manquera pas de se pourvoir en cassation afin de rétablir ses droits.

Par ailleurs, dans le cadre de la revue du portefeuille, il a été jugé nécessaire de provisionner certaines créances anciennes ainsi que les stocks inactifs. Le montant de cette provision additionnelle s'élève à 29 MMAD dont 16 MMAD en non courant, le reliquat ayant impacté l'EBITDA.

Ainsi, le résultat net de Fenie Brossette au titre du premier semestre 2019 est de -48,7 MMAD constitué de 95% de provisions.

Quant à l'endettement net, et grâce aux efforts continus d'optimisation de son besoin en fonds de roulement, il s'établit à 103 MMAD au 30 juin 2019 soit une amélioration de 16,5 MMAD depuis le 31 décembre 2018.

L'évolution de l'endettement net au cours du 2^{ème} trimestre est comme suit :



Perspectives

Le Conseil d'Administration a demandé à Monsieur Abdelmounaim FAOUZI d'accélérer le plan de développement initié en février 2019, d'ouvrir l'entreprise sur de nouveaux secteurs d'activités tout en se recentrant sur ses métiers historiques.

Fenie Brossette maintient des fondamentaux solides. Néanmoins, le résultat reste impacté par la constatation de provision et la condamnation de FB Côte d'Ivoire dans le litige COTRADIS.